



# magsacem

N° 92

LE MAGAZINE  
DES SOCIÉTAIRES  
SACEM  
MARS-JUIN 2015



**Nouveau sacem.fr**

# Plus simple, plus proche, plus de services

DOSSIER > PAGE **06**

L'ÉDITO

## Notre meilleur ennemi



Depuis l'élection de Jean-Claude Juncker à la tête de la Commission européenne, les créateurs sont confrontés à une attaque d'une violence sans précédent contre les fondements de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur.

L'urgence, pour l'Union européenne, aurait été d'engager une ébauche d'harmonisation fiscale pour éviter que ne se pérennisent des distorsions de règles trop violentes, des injustices flagrantes et des effets d'aubaine au bénéfice de grands groupes multinationaux.

Monsieur Juncker, au titre de ses différentes fonctions au Grand-Duché de Luxembourg, a été pendant près de deux décennies particulièrement attentif aux demandes des plus grandes puissances financières de la planète.

Il a, « en toute légalité », organisé l'optimisation fiscale de grands groupes, tels que Google ou Apple, faisant ainsi perdre 350 milliards d'euros de recettes fiscales aux pays de l'Union européenne.

Cette situation, bien connue des gouvernements concernés, aurait dû le disqualifier à jamais pour occuper une telle position, mais le courage ne semble décidément pas être la vertu première des dirigeants européens.

Incapable d'avoir enclenché les mesures de base propices à un rééquilibrage des finances européennes, et donc à une reprise de l'emploi, Monsieur Juncker a trouvé un bouc émissaire responsable de tous les maux : le droit d'auteur (ou, plus exactement, le copyright ; le terme d'auteur lui est visiblement étranger).

La propriété intellectuelle serait donc un frein à Internet et avec la « fine équipe » réunie autour de lui, Monsieur Juncker s'appête à l'affaiblir par tous les moyens. Malheureusement, la petite musique anti-droit d'auteur, qui nous est distillée depuis Bruxelles, trouve des échos au Parlement européen.

Le choix de la seule députée du parti pirate, pour évaluer la directive européenne de 2001 sur le droit d'auteur, est la preuve flagrante du manque de connaissances sur ce sujet de bon nombre de parlementaires européens.

L'équation est pourtant simple : si la création n'est plus suffisamment protégée, et donc rémunérée, elle va s'assécher et le public sera la première victime d'un manque de diversité, au profit de produits d'appel formatés.

Disons le franchement, nous avons parfaitement identifié Monsieur Juncker comme un ennemi de la culture, comme un apprenti sorcier dont l'aveuglement est en passe d'avoir des conséquences dramatiques pour tous les créateurs.

Il n'y a pas que des bulldozers qui peuvent massacrer l'art ; de mauvaises lois, imposées par des ignorants trop sensibles au lobbying effréné des grandes puissances financières, peuvent arriver, de façon moins spectaculaire, au même résultat.

Nous ne les laisserons pas faire. •

**Laurent Petitgirard,**  
compositeur, président du Conseil d'administration,  
membre de l'Institut

## Tendances

RÉPARTITION DU 7 JANVIER 2015

**224 M€ ont été mis en répartition** le 7 janvier 2015 (+ 5,40% par rapport à janvier 2014). Le secteur de la **télévision** représente **36% des droits** traités (+9,91%), une forte augmentation qui s'explique, notamment, par la régularisation des droits en provenance des opérateurs du câble, du satellite et de l'ADSL au titre des années 2011 et 2012. • Les droits issus de la **radio** progressent très légèrement (+ 0,53%), avec **36 M€** répartis. • **L'écoute en ligne** (streaming) poursuit son ascension régulière (+ 23,87%) avec près de 7 M€ répartis. Une modification du traitement des facturations iTunes décidée à l'échelle internationale se traduit, en revanche, par une baisse des droits en provenance des téléchargements de fichiers musicaux (-27,06%) qui ne couvrent que deux mois d'exploitation (mai et juin 2014). À partir d'avril 2015, les droits correspondront à nouveau à une période trimestrielle. • Orange n'ayant pu fournir à la Sacem les données liées aux exploitations VOD (vidéo à la demande) pour la période 2002 à 2009, la répartition a été faite de manière analogique. • Cette répartition intègre les **droits vidéographiques** (4 M€) qui n'avaient pu être versés en octobre 2014 en raison de paiements tardifs de la part de producteurs importants. • Enfin, l'alternance des tournées professionnelles explique la baisse des droits liés à la **musique vivante** (-12,54%).

RÉPARTITION DU 7 AVRIL 2015

La répartition d'avril 2015 connaît une **hausse sensible par rapport à celle de 2014** (+ 7,83%). • Comme en janvier 2015, d'importantes régularisations des droits en provenance des **opérateurs du câble, du satellite et de l'ADSL** sont payées (10 M€). • Les **droits en provenance de l'étranger** représentent 39,76% des sommes. • **L'exploitation en ligne** continue de progresser et représente 11,81% des droits traités pour la répartition. •

**PROCHAINE RÉPARTITION :**  
**LUNDI 6 JUILLET 2015.**

**INFORMATIONS SUR LES RÉPARTITIONS PRÉCÉDENTES :** [SACEM.FR](http://SACEM.FR) > **MON ESPACE MEMBRE.**

© JEAN-BAPTISTE MILLOT

## Sacem Université

### « Le droit d'auteur est l'énergie renouvelable de l'écosystème de la culture. »

**Le 2 avril, les cinq finalistes du premier Prix Sacem du droit d'auteur ont présenté leur composition lors d'un grand oral face à un jury de prestige, présidé par Jack Lang, ancien ministre et président de l'Institut du monde arabe. Entretien.**

**Magsacem — Pourquoi avez-vous accepté de présider le jury de ce premier Prix du droit d'auteur organisé par Sacem Université ?**

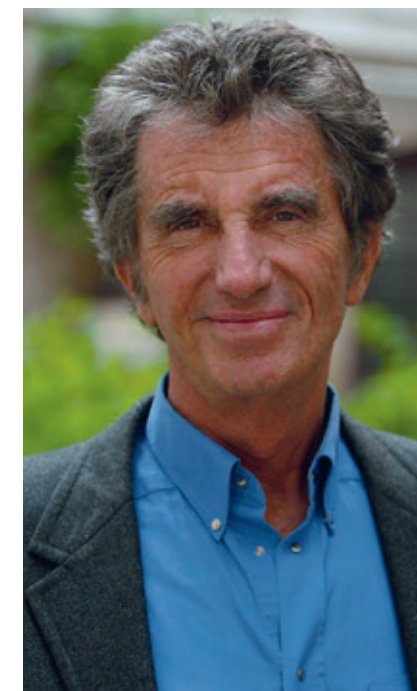
**Jack Lang —** J'ai, à l'origine, une formation de juriste, et j'ai d'ailleurs débuté ma carrière en tant qu'universitaire, à la faculté de droit de Nancy, puis à l'université Paris X. Il s'agit donc, pour moi, d'un véritable retour aux sources ! Et puis, c'est une excellente occasion de rencontrer et de partager des idées et des points de vue avec les nouvelles générations de juristes, celles qui feront le droit d'auteur de demain.

**En tant qu'ancien ministre de la Culture, quelle importance accordez-vous au droit d'auteur ?**

J'ai toujours considéré le droit d'auteur comme étant le cœur même de la création, et donc de la culture. Pour que des œuvres existent, pour que nous puissions les découvrir, les aimer, partager l'émotion et les aspirations qu'elles suscitent en nous, il est nécessaire qu'il y ait des créateurs, et donc, une économie pour leur permettre de vivre et de continuer à créer. Le droit d'auteur remplit ce rôle essentiel : il est l'énergie renouvelable qui favorise le développement durable de l'écosystème de la culture, et assure une véritable diversité culturelle, pour aujourd'hui et pour l'avenir.

N'oublions jamais, non plus, que le droit d'auteur est une conquête révolutionnaire : en reconnaissant, entre 1791 et 1793, le droit des auteurs à rémunération ainsi que leur droit moral, les législateurs mettaient en place les conditions nécessaires à l'émancipation des créateurs. Cette indépendance des créateurs est absolument essentielle, pour la démocratie.

Par ailleurs, je suis à l'origine de la loi du 3 juillet 1985, qui a fait entrer la législation sur le droit d'auteur dans la modernité.



« Le droit d'auteur est une conquête révolutionnaire. »

Jack Lang

**Le sujet posé aux candidats concernait le rôle des intermédiaires techniques sur Internet. En quoi ce sujet est-il un enjeu important, selon vous ?**

Ce sujet est essentiel, car la coexistence entre les droits des auteurs et le régime de responsabilité de certains intermédiaires techniques (plateformes vidéo, moteurs de recherche, certains réseaux sociaux) n'est plus pacifique.

Ce n'est pas tant le régime juridique des intermédiaires techniques qui pose difficulté, que son interprétation extensive par des juridictions qui, ainsi, octroient à certains acteurs d'Internet une immunité totalement injustifiée au regard du rôle que ces derniers jouent en matière de diffusion des biens culturels sur Internet.

Des entreprises souvent extracommunautaires, à l'heure actuelle, qui créent peu de valeur et d'emplois en Europe, développent des rentes substantielles, en captant la majorité de la valeur qui est générée par les œuvres de l'esprit. Est-ce une situation équitable ? Je ne le pense pas. Ce n'est pas non plus une situation tenable, si l'on souhaite que la création continue à se renouveler. Il faut donc, comme je l'avais fait pour la copie privée, à l'époque, trouver des solutions qui permettent un partage plus équitable de la valeur au sein de cet écosystème. •

© DR

**magsacem** | Le magazine des sociétaires Sacem | **Directeur de la publication :** Jean-Noël Tronc | **Directrice de la rédaction :** Catherine Boissière | **Comité de rédaction :** François Besson, Olivia Brillaud, Louis Diringier, David El Sayegh, Jean Fauque, Claude Gaillard, Christian Gaubert, Claire Giraudin, Claude Lemesle, Blaise Mistler, Laurent Petitgirard, Cécile Rap-Verber, David Séchan, Véronique Sinclair, Arlette Tabart, Stéphane Vasseur et Christophe Waignier | **Signatures :** Philippe Barbot, Romain Bigay, Éléonore Colin, Laurent Coulon, Thom Clozer et Éloïse Dufour | **Ont collaboré à ce numéro :** Raphaël Besson, Isabelle Fauvel, Lilian Goldstein, Olivier Le Covec, Julie Poureau et Nicolas Pribile | **Direction artistique :** Quentin Derville et Marie-Christine Fhrepisadis | **Maquette et mise en pages :** Agence 21 x 29,7 | **Impression :** CorletRoto-BP 46 - 14110 Condé-sur-Noireau | Le magazine des sociétaires Sacem est publié tous les quatre mois | N° ISSN 2108-8802 | Sacem - Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique | Société civile à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro D 775 675 739 | **Siège social :** Sacem - Direction de la Communication - 225, avenue Charles-de-Gaulle - 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex | Tél. : 01 47 15 47 15 | **Couverture :** © Michal Rojek/Thinkstock |



CALENDRIER

## Assemblées générales 2015

**AG Comité du cœur:**

vendredi 10 avril, à 10h30.

**AG Amicale des allocataires de la Sacem:**

lundi 1<sup>er</sup> juin, à 11h00.

Dépôt des candidatures avant le 22 mai.

**AG Société mutualiste:**

mercredi 27 mai, à 14h30 (à défaut de quorum, le mardi 16 juin à 10h00).

**AG annuelle Sacem:**

mardi 16 juin, à 14h30. ●

POUR EN SAVOIR PLUS : SACEM.FR > CREATEURS-EDITEURS > ASSEMBLEE GENERALE

FESTIVAL

## Printemps de Bourges

Comme chaque année, le Printemps de Bourges ouvre la saison des festivals. Entre belles programmations et rencontres professionnelles pour débattre des sujets d'actualité brûlants, la Sacem y présentera, le 28 avril, avec le CNV (Centre national des variétés) et l'irma (Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles) une étude sur les festivals de musiques actuelles. L'objectif est de porter à la connaissance de nos membres, du public et des décideurs, l'importance du phénomène festivalier pour la création, la valorisation du répertoire, l'emploi et l'économie du spectacle. ●

POUR EN SAVOIR PLUS : RENDEZ-VOUS SUR SACEM.FR LE 28 AVRIL ET SUIVEZ EN DIRECT LES DÉBATS GRÂCE À @SACEM SUR TWITTER.

## → Téléx

La Sacem salue la création d'un **intergroupe sur les industries culturelles et créatives au Parlement européen**, à l'initiative des députés Pervenche Berès et Christian Ehler, qui le coprésident. La première réunion de travail s'est déroulée le 3 mars, à l'occasion d'un déjeuner-débat au cours duquel sont intervenues les **ministres française et allemande de la Culture, Fleur Pellerin et Monika Grütters**. \ **Oscars, Grammy Awards, Bafta...** Les créateurs et éditeurs Sacem sont reconnus pour leur talent dans le monde entier. En 2015, le compositeur Alexandre Desplat a reçu ces trois récompenses internationales pour la bande originale du film *The Grand Budapest Hotel*. \ **Cinq mille projets culturels et artistiques** sont soutenus chaque année par la **Copie privée**, en France et dans le monde. Découvrez-les, classés par région, sur copie-privée.org. Merci la Copie privée! ●

## HOMMAGE Une vie entière vouée à la cause des œuvres de l'esprit



**Jean-Loup Tournier** nous a quittés au soir du 24 mars, après une vie vouée aux droits des créateurs et des éditeurs de musique. Nous nous sentons tous un peu orphelins de cette grande personnalité, qui aura consacré un talent et une énergie incomparables au service de la Sacem, de ses sociétaires et de son personnel.

Né en 1929, comme Jacques Brel et Claude Nougaro, il était entré dans notre maison en 1950, au service du contentieux. Il faut lire dans son beau livre, *Vivre de sa musique avec la Sacem*, les lignes émouvantes qu'il consacre à ses premiers

pas rue Chaptal: «*De mon modeste bureau, je glanais les rudiments [...] de ce que seraient mes tâches futures au service de la plus fragile et précaire propriété, celle des œuvres de l'esprit...*». Fin 1955, le prometteur jeune homme devient délégué général de la Sacem aux États-Unis, au Canada et au Mexique, chargé d'y surveiller la gestion du répertoire français. En 1960, à tout juste 30 ans, Jean-Loup se porte candidat à la direction générale de la Sacem et est nommé par le Conseil d'administration à l'unanimité! Le voici donc à la tête de notre maison, et il va y rester pendant quarante ans, tout d'abord comme directeur général puis, à partir de 1992, comme président du Directoire, jusqu'au 31 janvier 2001.

Avec toujours la même philosophie de sa mission, équité et justesse pour les créateurs et les éditeurs de musique, il procède au rapprochement de la Sacem et de la SDRM, est à l'origine des premières commissions professionnelles (Musique symphonique, Variétés) et développe considérablement le rôle social et culturel de la maison. Il participe d'une façon décisive à l'élaboration de la loi Lang (1985), au combat pour les quotas radio (1994), se bat de toutes ses forces, malgré les menaces contre les diffuseurs récalcitrants (vingt ans de baroud contre les discothèques...). Sur le plan international, président du Biem, du Gesac, puis de la Cisac – excusez du peu! –, il s'est attaché à faire de notre société l'une des toutes premières au monde. Flûtiste de talent, passionné de musique et, en particulier, du répertoire contemporain, il avait contribué à créer la collection Musique française d'aujourd'hui et le Centre de documentation de la musique contemporaine. Désigné par le Midem 1993 «*Homme de l'année*», Jean-Loup Tournier mérite toute la reconnaissance des créateurs et des éditeurs de musique. On pense, en se souvenant de lui avec émotion, aux deux superbes vers de Brel, son contemporain: «*... J'avais l'œil du berger Et le cœur de l'agneau...*». ●

**Gérard Davoust**, ancien président du Conseil d'administration, président d'honneur de la Sacem  
**Claude Lemesle**, ancien président du Conseil d'administration, président d'honneur de la Sacem  
**Jean-Claude Petit**, ancien président du Conseil d'administration de la Sacem  
**Laurent Petitgirard**, président du Conseil d'administration de la Sacem

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## Faire entendre notre voix



C'est avec une grande tristesse et beaucoup d'émotion que nous avons appris la disparition de Jean-Loup Tournier, qui dirigea la Sacem de 1960 à 2001. Son rôle, dans le développement de notre société et dans la défense du droit d'auteur, est considérable.

Mais son action à l'international, parfois moins connue, doit aussi être soulignée. Le nombre de messages que j'ai reçus de mes homologues du monde entier en témoigne. Créateur du groupement européen des sociétés d'auteurs, le Gesac, Jean-Loup Tournier fut, au sein de notre organisation mondiale, la Cisac (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs), un promoteur infatigable de la gestion collective comme modèle pour la rémunération des créateurs et des éditeurs.

Au moment où l'Europe paraît sous l'influence de forces hostiles au droit d'auteur, comme le souligne l'éditorial de notre président, il faut se rappeler qu'à la fin des années 60, une bataille internationale s'était déjà produite, au sein des Nations unies, où certains pays poussaient déjà à la multiplication des exceptions au droit d'auteur. De mes discussions passionnantes avec Jean-Loup, que j'avais souhaité rencontrer dès ma désignation par notre Conseil d'administration pour succéder à Bernard Miyet, j'avais retenu, en particulier, l'importance du rôle que notre société peut et doit avoir au plan international.

Avec les dirigeants d'autres sociétés d'auteurs, nous avons été récemment auditionnés par le Sénat, et vous trouverez, sur le site du Sénat<sup>1</sup>, le film de ces auditions consacrées aux menaces qui pèsent sur le droit d'auteur à travers les projets de réforme européens. Vous trouverez également, sur notre site Internet<sup>2</sup>, l'interview dans laquelle je traite en détail de cette question.

Même si les décideurs publics et privés et nos partenaires des autres secteurs de la culture jouent, bien sûr, un rôle important, c'est d'abord à nous qu'il appartient de défendre et de promouvoir ce modèle qui a fait ses preuves, celui du droit d'auteur et de la gestion collective. À nous tous, et en premier lieu aux auteurs, compositeurs et éditeurs eux-mêmes, qui sont les plus légitimes dans ce combat, puisqu'il s'agit de leur droit à rémunération.

C'est dans cet esprit qu'est né, il y a deux ans, le programme dit des «*Anges*», lequel rassemble les sociétaires de la Sacem qui souhaitent être tenus informés régulièrement de l'actualité du droit d'auteur, mais aussi des actions que leur maison entreprend pour d'autres causes d'intérêt général comme, par exemple, la défense des quotas radios, si importante pour la chanson française.

Aujourd'hui, près de sept cents sociétaires sont inscrits sur la liste de diffusion et d'information des «*Anges*». Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous y inscrire en écrivant simplement

à [anges@sacem.fr](mailto:anges@sacem.fr). Au-delà de l'information, beaucoup de sociétaires ont pu, ainsi, se mobiliser pour des actions concrètes. Citons, par exemple, les huit mille signatures recueillies, en juin 2013, en faveur de l'exception culturelle; la tribune «*La Sacem n'est pas un service fiscal*», signée par plus de cinquante auteurs, compositeurs et éditeurs de Bretagne, et parue dans *Ouest France*, en décembre 2013, en réponse à des commerçants qui avaient remis en cause, à la radio, le paiement des droits d'auteur; ou encore la participation aux journées portes ouvertes, organisées en juin 2014, dans toutes les délégations de la Sacem. Pour le public, entendre un auteur, un compositeur ou un éditeur, aux côtés de salariés de la Sacem, expliquer leur métier, c'est souvent une découverte et toujours une manière précieuse de comprendre le sens du droit d'auteur.

Dans l'actualité de votre société et des services qu'elle met à votre disposition, vous avez pu découvrir un nouveau feuillet, plus lisible. Pour la répartition d'avril 2015, vous avez trouvé un document d'accompagnement joint au feuillet, qui donne beaucoup plus de détails sur les droits répartis et d'autres informations sur la vie de la Sacem.

Dans les prochains jours, le portail Internet de la Sacem va connaître une transformation en profondeur. Vous en apprécierez, nous l'espérons, les améliorations. Mais l'un de ses points forts va être d'apporter des services entièrement nouveaux aux clients, diffuseurs de musique, organisateurs d'événements réguliers ou occasionnels, tous ceux qui paient vos droits d'auteur et sont demandeurs d'une relation plus simple avec la Sacem. Ainsi, les clients de la Sacem vont pouvoir disposer de leur compte en ligne, retrouver leurs factures archivées, payer la plupart des droits par Internet, s'inscrire au paiement bancaire automatisé, etc.

Simplifier la vie des utilisateurs de vos œuvres, c'est aussi une manière de défendre le droit d'auteur et le système de la gestion collective. En effet, la complexité ou le caractère parfois trop administratif de notre relation aux clients des droits généraux alimentent le mécontentement, souvent compréhensible, de ceux qui, au fond, pour une grande majorité, reconnaissent la légitimité de payer pour diffuser des œuvres et participer, ainsi, au financement de la vie culturelle.

Je termine ce mot par un message plus personnel. Mon premier mandat à la direction de la Sacem, qui avait été fixé à trois ans, s'achève bientôt, au mois de juin 2015. Comme nos statuts le prévoient, notre Conseil d'administration s'est prononcé, début janvier, et a souhaité me confier à nouveau les rênes de notre société, pour un mandat étendu à cinq ans, jusqu'en juin 2020. Je voudrais vous dire ma joie et ma fierté de poursuivre cette belle et grande mission, au service des créateurs et des éditeurs, à votre service à tous. ●

**Jean-Noël Tronc**,  
directeur général de la Sacem

<sup>1</sup> <http://videos.senat.fr/video/videos/2015/video27891.html>

<sup>2</sup> [sacem.fr](http://sacem.fr) > La Sacem > Ressources et presse > Prises de parole



# Lancement Sacem.fr repensé pour vous

Sacem.fr fait peau neuve. Avec pas moins de six sites Internet regroupés sous un même portail, chaque utilisateur dispose, désormais, de son propre espace. Nouveaux services en ligne, simplification des usages, refonte des contenus éditoriaux... le site de la Sacem change radicalement pour offrir toujours plus de services aux internautes !

« **I**l nous a fallu près de deux ans, dont un an et demi de développement, pour relever le défi de faire naître cette version ambitieuse du nouveau portail », explique d'emblée le directeur du Portail de services Internet et de l'Innovation à la Sacem, Thomas Baudreux. « Refondre sacem.fr en répondant à la fois aux attentes des sociétaires, des clients et des porteurs de projet a nécessité un important travail d'harmonisation pour intégrer les services existants et en créer de nouveaux, tout en garantissant la continuité de l'expérience utilisateur d'un site à l'autre. »

Sacem.fr est donc fin prêt. Le nouveau portail comporte six points d'entrée dans le même univers, conçus avec une forte dimension de service pour

les créateurs et éditeurs, les clients-utilisateurs et les porteurs de projet ; mais aussi une dimension institutionnelle qui présente la Sacem, son histoire, ses missions, ses chiffres clés, sa gouvernance... Espace d'information et de réflexion, le site dédié à Sacem Université invite, quant à lui, les internautes à découvrir les nombreux contenus, colloques et formations proposés par la plateforme pédagogique de la Sacem. Dans les semaines à venir, sacem.fr s'enrichira, par ailleurs, d'un nouveau site média, la Fabrique culturelle, qui proposera décryptages, veille et coups de cœur pour entrer dans les coulisses de la création. Et, bien sûr, le portail propose un accès au répertoire de la Sacem. Pour chacun des six sites, un même objectif : se mettre au service de l'internaute, mieux







Ci-dessus : En bleu, l'espace membres (créateurs et éditeurs) ; en rouge, l'espace clients-utilisateurs.

**50000**  
créateurs touchent des droits d'auteur et auront accès au nouveau feuillet de répartition en ligne.

**55000**  
œuvres déposées en ligne en 2014.

**300000**  
événements ponctuels utilisant de la musique sont organisés chaque année par les clients Sacem.

le guider grâce à un système de navigation optimisé et une forte assistance en ligne au sein des différents parcours.

### Proximité et assistance

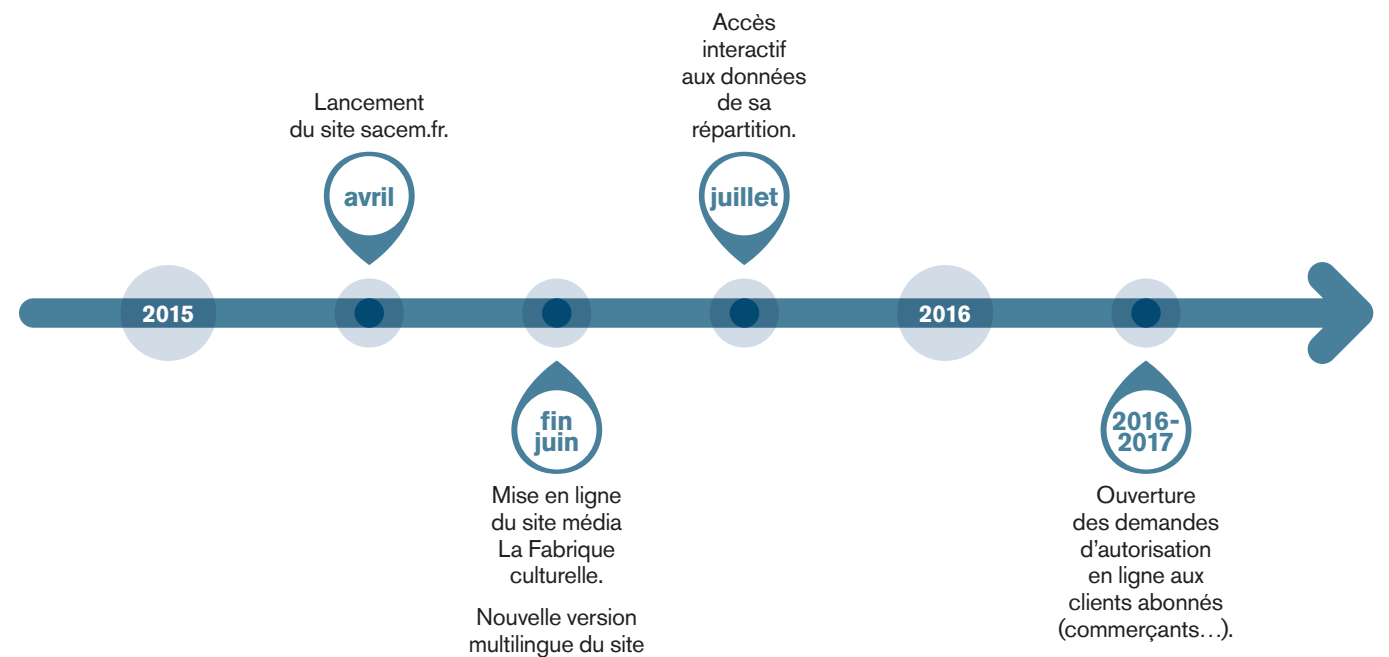
Une nouvelle page numérique se tourne. Sociétaire pourtant aguerri au site [sacem.fr](http://sacem.fr), Franz Steinbach reconnaît que parfois une assistance n'aurait pas été superflue sur le site actuel où les informations s'étaient accumulées en strates au fil des ans : « Dans mon espace personnel, il me manquait, par exemple, des fiches pratiques m'expliquant comment faire une déclaration en ligne », commente l'éditeur. Dans la nouvelle mouture, le problème ne devrait pour ainsi dire plus se poser. Non seulement l'architecture du site est repensée, mais de nombreux tutoriels sont aussi à disposition afin d'apporter une meilleure autonomie et une plus grande aisance aux sociétaires, aux clients et porteurs de projets dans leurs démarches en ligne. Le dispositif d'assistance est le dénominateur commun à tous les sites abrités par le portail. Il fonctionne du général au particulier. Premier niveau d'assistance, un top 5 des questions les plus fréquemment posées, selon la page consultée. Deuxième niveau, un moteur sémantique

reconnaissant un mot-clé, une expression (même mal formulée !), ou une phrase. L'outil est intuitif, étudié pour comprendre la demande de l'internaute. En cas d'absence de réponse, il aura la possibilité d'envoyer un mail au service concerné et pourra, in fine, entrer en contact avec un interlocuteur Sacem par téléphone. La technologie devient elle-même un service.

### Le sociétaire internaute

Cette restructuration de [sacem.fr](http://sacem.fr) s'inscrit dans un long processus qui, depuis 1999, multiplie les services aux sociétaires et porte désormais une grande partie de ses efforts sur la bascule de ces services du papier au Web. C'était notamment le sens donné au dépôt et à la gestion des œuvres en ligne mis en place en janvier 2014. « Un tiers environ des œuvres ont été déposées en ligne l'an dernier, c'est un résultat remarquable pour ce nouveau service qui répondait à une demande forte de nos membres », se félicite Louis Diringier, directeur des Sociétaires. La possibilité de consulter la synthèse de la répartition des droits en ligne, dans un espace sécurisé participe de la même logique de dématérialisation. Avec le nouveau feuillet de répartition (voir encadré page ci-contre), la place du papier va

## UN DÉPLOIEMENT EN PLUSIEURS ÉTAPES



« Un tiers environ des dépôts d'œuvres se sont faits en ligne en 2014. »

Louis Diringier

être progressivement réduite et son complément numérique permettra d'avoir une lecture à la fois plus détaillée et plus lisible. « Tout le rôle du nouveau portail c'est de faire en sorte que ces services soient obtenus de manière intuitive et qu'on n'ait pas besoin d'ouvrir plusieurs applications pour les obtenir », poursuit Louis Diringier. « Accéder aux résultats de sa répartition, c'est ce que recherche un sociétaire en premier sur [sacem.fr](http://sacem.fr). »

Le directeur des Sociétaires se projette déjà dans l'avenir et pense aux... « digital natives », anglicisme qui désigne cette génération de nouveaux créateurs bercés par le numérique depuis leur plus tendre enfance. À terme, les quatre mille nouveaux sociétaires en moyenne qui adhèrent chaque année à la Sacem pourront le faire en ligne. « Une application smartphone devrait également être créée dans un second temps, réunissant

## Répartition Une nouvelle interface de consultation

Pour les soixante mille sociétaires qui disposent d'un compte sur le portail Sacem, chercher son feuillet de répartition dès sa mise en ligne, est devenu un acte naturel. D'autant qu'il y a un an, la Sacem devenait la première société d'auteurs au monde à donner accès aux données de diffusion qui servent à la répartition des droits. Encore restait-il à repenser la place accordée au feuillet papier et proposer parallèlement un nouvel environnement numérique enrichi, intuitif, transparent et surtout pleinement interactif. Louis Diringier, directeur des Sociétaires, détaille les principales options offertes par ce service attendu au moment de la répartition de début juillet : « Nous allons progressivement simplifier la lecture du feuillet papier et proposer à nos membres une interface comportant un véritable tableau de bord pour leur permettre d'avoir une lecture interactive de leurs données de répartition. » Grâce à un système de filtres, le sociétaire pourra, par exemple, faire une recherche pour savoir combien un titre a produit de droits d'auteur sur plusieurs répartitions. Il sera aussi possible d'opter pour la visualisation graphique des résultats de sa répartition ou d'exporter la totalité des données sous Excel. « Nos membres auront à disposition des informations détaillées sur la répartition et sur la diffusion de ses œuvres. » « Les graphiques, les stats, c'est le côté premium », estime Franz Steinbach, éditeur chez iPanema et District 6 France. « L'export sous Excel, c'est la possibilité pour un éditeur de rapprocher directement sa propre base de données de celle de la Sacem, ce qui va nous faire gagner beaucoup de temps. »



certaines services, notamment Sacem PLUS», ajoute Thomas Baudreux.

### Les parcours clients

Si les sociétaires bénéficient déjà de nombreux services en ligne, la dématérialisation des services aux clients accusait un certain retard. La relation client a donc été repensée avec la création du site Utilisateurs. Stéphane Vasseur, directeur du Réseau, précise toutefois que cette réforme s'inscrit dans une continuité : « Nous avons mis en place un espace de gestion pour nos clients dans lequel ils pourront retrouver l'historique et les modalités de leurs relations avec la Sacem : l'accès à leurs comptes, à leurs factures, à leurs contrats, la possibilité de payer en ligne... Plus de 90% des clients du réseau peuvent désormais payer leurs factures en ligne ! ». Il reconnaît aussi que le nouveau service de commercialisation va simplifier le travail des agents de la Sacem dans les soixante-dix délégations couvrant l'ensemble du territoire : « Les clients utilisateurs du répertoire de la Sacem pourront désormais déposer leur demande d'autorisation en ligne de A à Z sans avoir à les apporter dans les différentes délégations ». Dans un premier temps sont concernés les organisateurs d'événements ponctuels (bal, concert, kermesse...) dont le budget est limité à 3 000 euros. L'ensemble de ces séances représente 60% des événements musicaux traités par forfait.

« Concrètement, l'organisateur de la séance peut s'identifier, décrire son événement et peut payer directement en ligne sa séance soit par carte de crédit, soit par prélèvement, selon un principe de signature électronique (SDD) qui lui évite de signer un accord



Ci-dessus : L'espace Utilisateurs, avec la possibilité, pour certains clients, d'effectuer leurs demandes d'autorisation en ligne.

de prélèvement papier», précise Thomas Baudreux. « Les moyens de paiement ont été élargis afin de répondre aux préoccupations de petites structures comme des associations qui bien souvent ne disposent pas de carte de crédit ».

À terme, l'objectif est de pouvoir ouvrir la commercialisation en ligne à l'ensemble des clients abonnés tels les commerçants pour lesquels un forfait annuel est appliqué pour la sonorisation de leur magasin. Plus proche, plus simple, plus fonctionnel. Telles sont les ambitions de ce nouveau portail conçu dans l'esprit qui anime en permanence la Sacem : remplir au mieux sa mission de coopérative au service des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. ●

## VIRGINIE ROZIÈRE

### « Attaquer le droit d'auteur, c'est se tromper de cible. »

Députée européenne élue en mai dernier dans la circonscription Sud-Ouest, Virginie Rozière connaît bien le Parlement européen pour y avoir travaillé en tant que fonctionnaire. Elle exerce, aujourd'hui, son « mandat de cœur » avec conviction, et a accepté de répondre à la rédaction de *Magsacem*.

#### La réforme du droit d'auteur figure parmi les priorités de la Commission européenne. Pourquoi ?

La démarche est générale et consiste à lancer une réflexion autour du numérique. Les usages toujours renouvelés du numérique entraînent un bouleversement des équilibres et des modèles économiques. La culture, et notamment la musique, a été pionnière de ces bouleversements : elle est le secteur le plus numérique. Aujourd'hui, c'est tout le marché des biens matériels et immatériels, qui va être affecté. Il est donc légitime que l'Europe, en tant que stratège et législateur, se saisisse de cette question. Toutefois, la réforme du droit d'auteur telle qu'elle est appréhendée ne prend pas la mesure des vrais enjeux. Attaquer le droit d'auteur, c'est se tromper de cible. Il y a des nouveaux modèles à trouver pour toute la chaîne de la création et de la production. Il faudrait se servir du caractère précurseur de la culture pour faire l'état des lieux de ce qui fonctionne ou pas. Et le droit d'auteur est quelque chose qui fonctionne.

#### Comment est appréhendée la réforme du droit d'auteur, aujourd'hui ?

Avec une approche qui se veut consumériste mais qui

fait le jeu des intermédiaires. En bout de chaîne, ce sont les géants du net, Google ou Amazon, par exemple, qui captent l'essentiel de la valeur en mettant en scène une fausse gratuité.

#### Que pensez-vous du projet de rapport remis par Julia Reda au Parlement, en janvier ?

Il est à la fois habile et très dangereux. Il n'a pas de valeur législative, à ce stade, mais la Commission publiera sa feuille de route sur la question au milieu de l'année et une proposition législative suivra. Il est habile, car il se garde bien de remettre en question le droit d'auteur nommément. Mais, point par point, ce texte ouvre des brèches. À la fin, le droit d'auteur n'est plus qu'un squelette dénué de substance ! Ce qui est dangereux, dans le débat parlementaire, c'est que la structure de ce texte nous amène à discuter brèche par brèche... Et donc à en accepter certaines pour trouver un compromis. Nous devons trouver la manière la plus efficace possible d'aborder ce débat sans entrer dans cette logique.

#### Qu'est-ce qui est le plus critiquable, dans ce projet de rapport ?

Le *fair use*...<sup>1</sup> L'Europe ne fonctionne pas en common law. Nous sommes sur du droit romain, et avons besoin



de définitions précises. Son approche va totalement à l'encontre du droit européen.

#### Ce projet de rapport présente aussi le droit d'auteur comme un frein à la diffusion de contenus...

Oui, à cause de la territorialité, qui concentre beaucoup de ressentiment car, à Bruxelles, les gens viennent de toute l'Europe et veulent avoir accès à leurs contenus. Ce sujet ne concerne pas 80% des citoyens... Mais 100% de ceux qui sont au Parlement européen.

#### Ce débat contient-il une dimension idéologique ?

Différents aspects idéologiques se combinent. Pour ceux qui attaquent le droit d'auteur, tout ce qui est nouveau est bien et celui qui n'adhère pas à ce postulat est un réactionnaire qui ne comprend rien au monde

moderne. C'est d'un simplisme atterrant ! (rires) Il n'y a pas que Julia Reda qui pense cela, il y a aussi tous les libéraux, pour qui moins il y a de règles, plus on stimule l'innovation. Pourtant, cette vision conduit à un phénomène de concentration et d'oligopole, contraire à la libre concurrence !

#### Comment allez-vous vous battre ?

Il faut expliquer que c'est un des principes de l'État de droit que de rémunérer des personnes pour leur travail. C'est ce qui garantit la justice. Le maintien de la diversité culturelle passe par un droit d'auteur efficace. Il faut que la filière culturelle soit solidaire et groupée dans ce combat. ●

<sup>1</sup> Ensemble de règles de droit qui apporte des limitations et des exceptions aux droits exclusifs de l'auteur sur son œuvre.

## > ZOOM

### Porteurs de projets : faire sa demande d'aide en deux clics

« Aujourd'hui, la Sacem est le premier "mécène privé" dans le domaine de la création musicale », rappelle François Besson, directeur de l'Action culturelle de la Sacem. Sur 2 363 demandes d'aides adressées à la Sacem en 2014, plus de 1 600 auront été satisfaites, dont près de 780 pour des salles et festivals, grâce au système vertueux de la copie privée. Devant la multitude des acteurs concernés (créateurs, directeurs de festivals, programmateurs de salles, orchestres, clubs de jazz, cinémas organisant des ciné-concerts, etc.), la Sacem a décidé de lancer un site spécifique, accessible depuis son portail, pour faciliter les demandes d'aides en ligne.

Ce site « Aide aux projets » permettra à chacun des porteurs de projets de trouver en deux clics le programme adapté à sa demande. « On passe d'une logique d'affichage des programmes à une logique de services et d'accompagnement », expliquent François Besson et Julie Poureau, chargée de mission à l'Action culturelle. « Grâce à la mise en place d'un système de filtres – par type de projet et/ou par domaine d'intervention –, il suffit maintenant de qualifier son projet et, dès la première étape de la demande, le parcours approprié au projet s'affiche. Il est également possible de consulter la liste complète des parcours d'aides. »



## Chaînes historiques

# La valeur de la musique à la télévision : quelle équation ?

Musique à l'image, génériques d'émission, habillages sonores... La musique est partout, sur le petit écran. Et à chaque seconde de musique à la télévision correspond un montant de droit d'auteur. Décryptage d'un mode de répartition fixé au plus juste pour les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Quelques secondes du générique ensoleillé de *Plus belle la vie* suffisent à faire reconnaître la série qui passe chaque soir sur France 3. Incontournable, la musique apporte aux programmes audiovisuels une part de leur identité et de leur attrait. Signe de son importance, la répartition des droits d'auteur issus des médias audiovisuels représente un tiers de l'ensemble des droits répartis sur une année. Mais comment est réalisée cette répartition ? Quelle valeur prend une seconde de musique à la télévision ? Pour les chaînes dites « historiques », la Sacem a défini des coefficients. « Les coefficients par genre existent pratiquement depuis que la télévision existe, ou du moins qu'elle diffuse une programmation importante et variée », rappelle Olivier Le Covéc, directeur du département de la Documentation générale et de la Répartition à la Sacem. C'est, en effet, à l'orée des

années soixante que les programmes diffusés par la « RTF » sont analysés avec soin par la Sacem. Le Conseil d'administration de l'époque décide, alors, de créer un « coefficient genre » pour les œuvres audiovisuelles produites par la RTF. L'audience a également été prise en compte très tôt avec la notion de « prime time » pour la tranche 20h00-22h00. Au fil des années, une grille de coefficient liée à l'audience et aux horaires a ainsi été développée.

### Proportionnalité : les coefficients horaires

La loi précise que la rémunération des créateurs de musique doit être « proportionnelle aux fruits de l'exploitation ». Dès lors, la minute de musique à la télévision ne peut pas avoir la même valeur de droits d'auteur à 20h30 qu'en plein milieu de la nuit. Olivier Le Covéc explique : « Dans la mesure où les chaînes de télévision tirent l'essentiel, sinon la totalité de leurs ressources des diffusions publicitaires, et que le spot diffusé à 20h30 coûte beaucoup plus cher à l'annonceur que le spot diffusé à 3 heures du matin, la pondération des droits en fonction de l'heure de diffusion permet de suivre le principe défini par la loi. » Sans être aussi fins que les variations réelles de l'audience, les coefficients horaires appliqués par la Sacem sont gradués de 1 à 4 (voir encadré

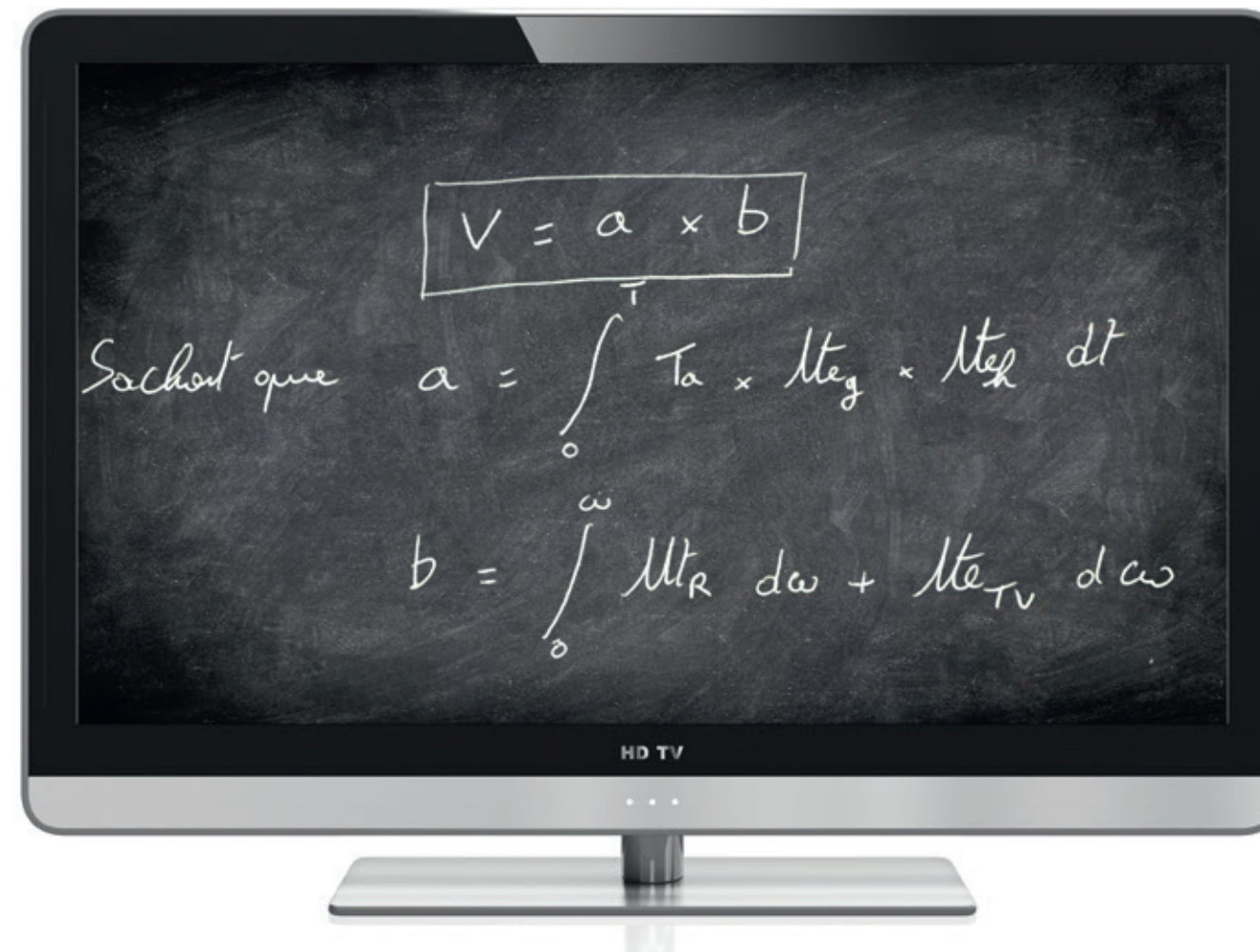
page 14). La Sacem demeure continuellement attentive à l'évolution de la programmation et des taux d'audience afin d'ajuster ces coefficients horaires.

### Équité : les coefficients genre

Avec les coefficients par genre, la Sacem prend également en considération la spécificité de chacun des répertoires, mais aussi des types de programmes télévisés dans lesquels la musique apparaît. « Le coefficient le plus fort concerne les concerts de musique symphonique, en raison du caractère parfois limité et erratique de la programmation de ce répertoire. Le maintien d'une cohérence de traitement entre les différents genres d'œuvre et d'émission n'est pas chose aisée », souligne Olivier Le Covéc. La qualification d'un genre est, en effet, parfois complexe et peut susciter des débats. Cela a été le cas, par exemple, du documentaire. Aucune définition unique n'a pu être établie, malgré les nombreuses réflexions engagées tout au long des dernières années au sein de la profession, entre créateurs, producteurs, mais aussi avec le CNC ou le CSA. « Nous avons cherché, mais il s'est révélé impossible de trouver un cadre réglementaire définissant le documentaire et des caractères propres à le distinguer du reportage et du magazine », confirme David Séchan, éditeur.



« La pondération des droits en fonction de l'heure de diffusion permet de suivre le principe défini par la loi. » Olivier Le Covéc



## > Quelle est la valeur des passages télévisés d'une œuvre musicale ?

Pour calculer la valeur, en droits d'auteur, de la diffusion d'une œuvre sur une chaîne historique, plusieurs paramètres entrent en jeu :

- la durée de diffusion de l'œuvre ;
- le coefficient genre (est-ce une œuvre musicale, littéraire ou audiovisuelle ? Pour l'œuvre audiovisuelle, quelle est la durée de la musique dans l'œuvre ? Quel est le barème de l'œuvre ?) ;
- le coefficient horaire (quel jour ? quel horaire ?) ;
- la valeur de la seconde (en droits de reproduction et en droits de diffusion), définie en fonction de la chaîne de télévision.

Ainsi, par exemple, une œuvre de musique d'illustration sonore créée pour une émission, diffusée sur France 2, un jour de semaine à 16h30, pendant 60 secondes, vaut 76,89 euros. Pour connaître la valeur des passages de vos œuvres sur les chaînes historiques, mais aussi à la radio ou sur Internet, faites les simulations grâce à la calculatrice de l'application Dataviz, disponible dans votre espace réservé de [sacem.fr](http://sacem.fr) !

Pendant plus d'un an, David Séchan, l'auteur-réalisateur Gilles Amado et le compositeur Serge Perathoner ont travaillé sur une refonte des coefficients genres concernant les documentaires, magazines et reportages, ainsi que sur la fusion des catégories relatives aux musiques d'illustration originales ou préexistantes

diffusées dans les émissions de télévision en une seule catégorie dotée d'un coefficient unique. « Le documentaire avait un coefficient plus élevé que le reportage ou le magazine. C'est pourquoi de nombreux sociétaires demandaient systématiquement à la Sacem de classer les passages de leurs œuvres dans la catégorie

documentaire », souligne Serge Perathoner. « Les services de vérification de la Sacem étaient saturés d'appels. Et l'injustice était d'autant plus grande que les programmes étrangers étaient automatiquement classés en documentaire, alors qu'il s'agissait,





parfois, d'émissions de type reportage ou magazine», ajoute Gilles Amado.

**2015 : la réforme des coefficients**

Né de ces constats, le groupe de travail formé par David Séchan, Gilles Amado et Serge Perathoner s'est réuni et a travaillé de manière intense pour imaginer des coefficients qui soient simplifiés, équilibrés et rationalisés. « Nous avons fait des simulations pour tous les cas et toutes les chaînes afin de trouver les coefficients idéaux pour chaque genre. Les droits de tous les genres musicaux qu'il s'agisse de musique symphonique, de chanson, d'audio-visuel, etc., sont une enveloppe fermée. Cela fonctionne comme des vases communicants et la plupart du temps, les compositeurs pour l'audio-visuel sont concernés par plusieurs coefficients », souligne Serge Perathoner. Les nouvelles règles ont l'avantage de regrouper en un seul coefficient les documentaires,



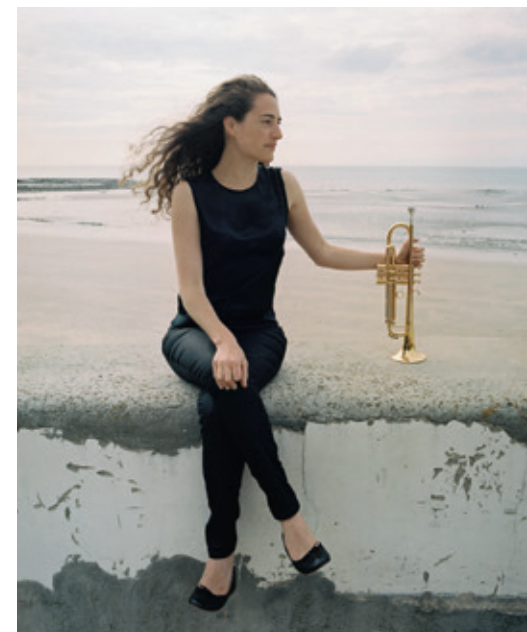
« Nous avons fait des simulations pour tous les cas et toutes les chaînes afin de trouver les coefficients idéaux pour chaque genre. » Serge Perathoner

les reportages et les magazines. Pour prolonger cette réforme, le Conseil d'administration de la Sacem a souhaité élargir la réflexion à l'ensemble des grilles de coefficients, horaires et genres, appliquées aux diffusions des chaînes de télévision historiques. Un groupe de travail issu du Conseil a été créé, chargé de faire des propositions. Le Conseil réfléchit aussi à l'individualisation de la

répartition des chaînes de la TNT, du câble, du satellite et de l'ADSL. Les chaînes sont actuellement regroupées par famille: cinéma et fiction, découverte, jeunesse, généralistes et information, musicales et diverses. Les droits collectés auprès des opérateurs, des chaînes, et en provenance de l'étranger à l'occasion de la diffusion de ces chaînes hors de France, sont mutualisés au sein de ces familles. Il s'agira de répartir les droits d'auteur de manière individuelle pour les chaînes dont l'économie est maintenant significative et qui remettent à la Sacem des programmes complets sous format informatisé. « Toute réforme dans ces domaines cherche à apporter une simplification des opérations de répartition, tout en améliorant, dans la mesure du possible, les revenus des auteurs, compositeurs et éditeurs », explique Olivier Le Covec. La rédaction de Magsacem reviendra, bien sûr, en détail sur les décisions qui seront prises. ●

ACCOMPAGNEMENT DE CARRIÈRE SACEM

**La jeune pousse du jazz... Airelle Besson**



« Une musicalité exceptionnelle, des inspirations multiples, une artiste complète, qui apporte de la féminité dans le jazz! »

Lilian Goldstein, responsable des musiques actuelles et du jazz à la Sacem, ne cache ni son enthousiasme ni son engagement face au talent de la trompettiste, orchestratrice, compositrice et chef d'orchestre, Airelle Besson. Tout au long

de l'année, l'action culturelle de la Sacem travaille, en effet, avec la musicienne sur un accompagnement de carrière, qui comprend aide à l'écriture, à la résidence, à la production de spectacle et à l'export. « Une riche année en perspective », confirme, comblée, la jeune virtuose. Début janvier, l'Académie du jazz lui décernait le prix Django-Reinhardt du meilleur musicien français de l'année, et au même moment, son premier album, *Prélude*, en duo avec le guitariste Nelson Veras, rencontrait un succès unanime auprès de la critique. « Grâce au dispositif d'accompagnement de carrière, nous aidons des créateurs et leur environnement professionnel dans la première phase de leur émergence. Dans le cas d'Airelle Besson, tout concorde à merveille! Son succès, ses projets, notre accompagnement et le travail mené avec Coutances et le festival Jazz sous les pommiers », explique Lilian Goldstein. Un sentiment que partage Denis Le Bas, directeur du théâtre municipal de Coutances et du festival Jazz sous les pommiers: « Il y a trois ans, nous avons présenté Airelle pour le programme *Take Five Europe*. L'an dernier, lorsqu'il a fallu postuler pour la résidence associée à la saison théâtrale de Coutances, nous avons spontanément pensé à elle! ». Depuis septembre, la trompettiste est en résidence pour deux ans et demi au théâtre de Coutances. « C'est un cadeau! La scène est magnifique, les équipes formidables. C'est extrêmement rare, dans le jazz, de travailler dans de telles conditions », confie Airelle. Remplie d'énergie et de créativité, elle a déjà produit deux créations à Coutances. L'une pour le jeune public et la seconde avec un chœur amateur local. « Par ses créations, Airelle contribue au rayonnement de la culture et de la musique sur notre territoire. Elle a participé à des opérations Orchestre à l'école et master classe et nous réserve de belles surprises pour le festival. » Jazz sous les pommiers fait la part belle à la découverte et à l'émergence. Avec la Sacem, le festival propose à Airelle une soirée Carte blanche, le 16 mai, où elle présentera pour la première fois les créations de son quartet, et où des invités tels que Vincent Segal viendront rendre hommage à son travail.

PLUS D'INFOS: JAZZ SOUS LES POMMIERS - COUTANCES, 8-16 MAI 2015 JAZZSOUSLESPOMMIERS.COM

BILAN

**Sacem PLUS: 12 000 adhérents!**

Dix-huit mois après son lancement, Sacem PLUS, le programme de services et d'avantages exclusifs pour les membres de la Sacem, compte douze mille adhérents et pas moins de vingt-cinq partenaires... Et ce n'est pas fini!



En janvier, à l'initiative de Sylvain Lebel, toute l'équipe de Sacem PLUS était réunie pour fêter les douze mille adhérents.

« Les dernières offres de Sacem PLUS répondent à une attente forte de nos membres, explique Louis Diringier, directeur des Sociétaires. Le conseil juridique et l'assurance, avec Gras Savoye, et la mise à disposition d'informations sur les tendances de la diffusion musicale en radio et à la télévision avec Yacast. » Sylvain Lebel, auteur et administrateur de la Sacem, ajoute: « Aujourd'hui, ce sont les partenaires qui viennent vers nous, et le programme Sacem PLUS fait parler de lui sur les réseaux sociaux. » Les membres de la Sacem y adhèrent<sup>1</sup> pour un besoin spécifique (achat de matériel, formation, location de voiture...), puis reviennent de plus en plus régulièrement. Prochaine étape: le développement de services et d'avantages localisés en région. « Pourquoi ne pas imaginer, à terme, une offre internationale en partenariat avec les sociétés d'auteurs européennes? », propose Louis Diringier. ●

<sup>1</sup> Dans leur espace réservé sur sacem.fr.

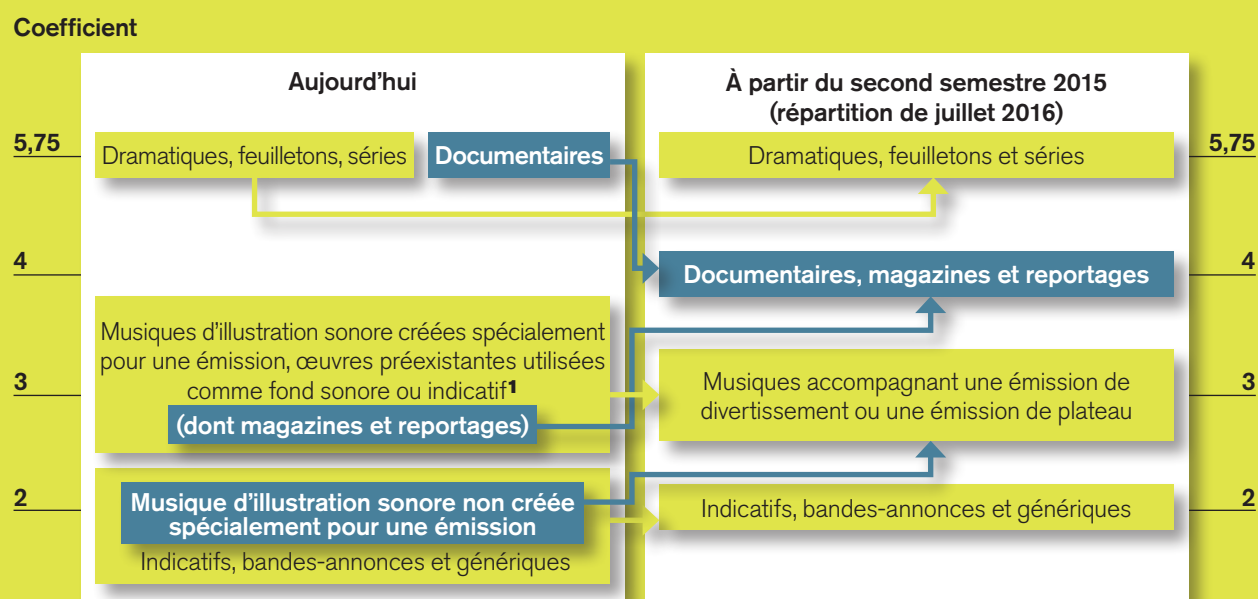
**➔ Télex**

Julien Clerc et Alex Beaupain ont échangé sur leur métier, leur expérience et répondu aux questions de Jean-Pierre Pasqualini lors des **Entretiens croisés** de mars dernier, organisés par la Sacem en partenariat avec *L'Express*, *Platine* et *Télé Melody*.

Entretiens à retrouver sur sacem.fr. ●

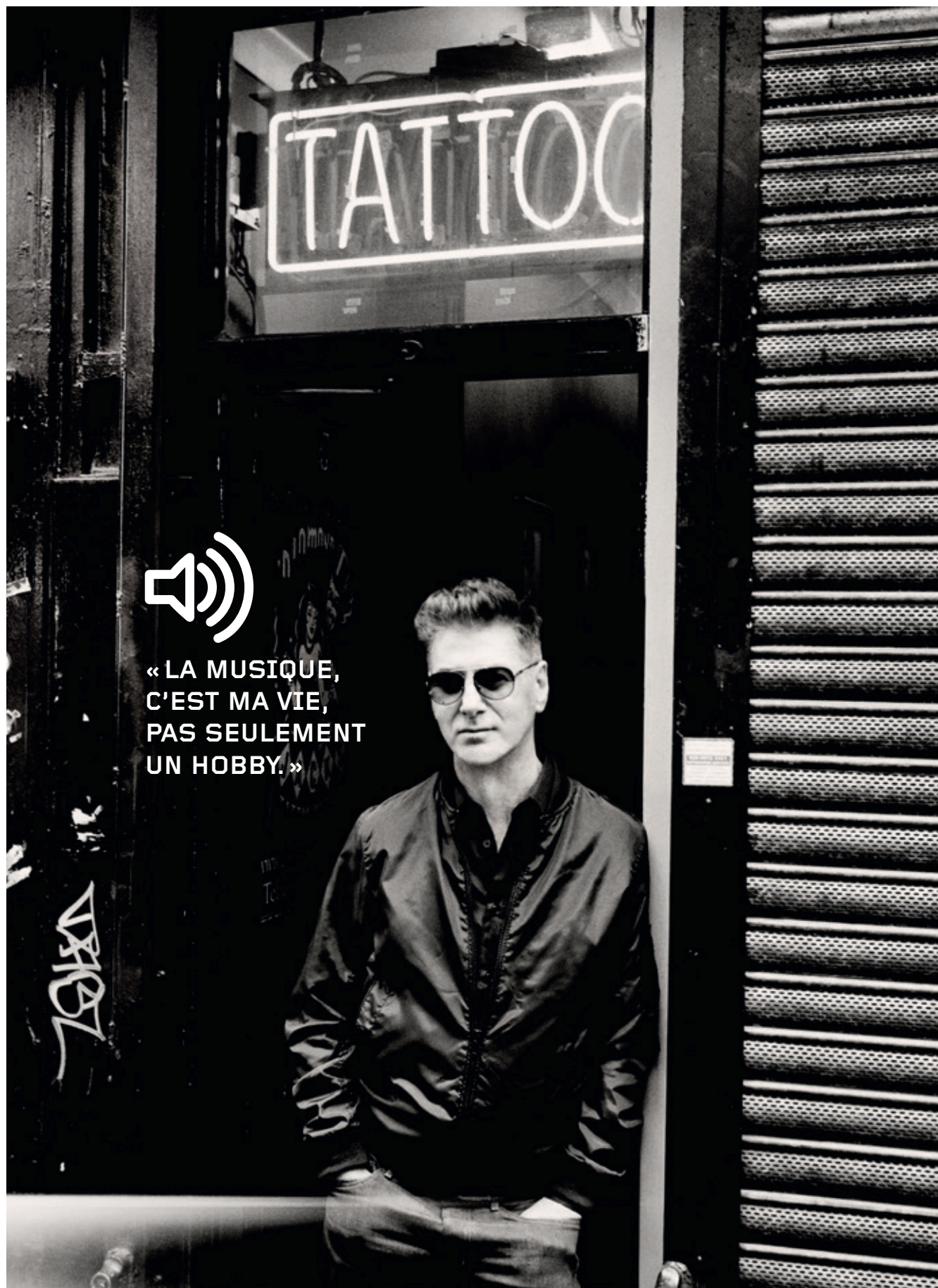
➤ FOCUS

**Les nouveaux coefficients par genre**



<sup>1</sup> Pour autant qu'elles aient été rémunérées dans l'une des deux précédentes répartitions de droits généraux.





« LA MUSIQUE,  
C'EST MA VIE,  
PAS SEULEMENT  
UN HOBBY. »

Bio

1956  
Naissance  
à Oran.

1981  
premier album,  
*Mythomane*.

1986  
*Pop Satori*, album  
culte de la pop  
française.

1993  
Concerts à l'Olympia,  
enregistrés sous le titre  
de *Daholympia*.

2013  
*Les chansons de  
l'innocence retrouvée*,  
dernier album.

ÉTIENNE DAHO

## L'ÉLÉGANCE POP

Pop et populaire. Déjà plus de trois décennies qu'Étienne Daho symbolise une certaine élégance à la française, hors du temps et des modes. Entre deux dates de son « Diskönoir Tour », retour sur le parcours exemplaire du parrain de la french touch.

Étienne Daho a retrouvé l'innocence. C'est du moins ce qu'il affirme à travers le titre de son treizième et dernier album studio, prétexte à une vaste tournée qui reprendra cet été. Un disque sensuel et mélancolique qu'il a bien failli ne pas pouvoir défendre sur scène, après de graves problèmes de santé, aujourd'hui résolu. Quelques mois après la sortie de cet album, sur la scène de l'Olympia où il recevait le Grand Prix Sacem de la chanson française, il confiait : « *Il y a des moments très particuliers, dans une vie, où on a l'impression qu'on vous souffle dans le dos... J'ai vraiment la sensation de vivre un moment comme ça avec ce Prix Sacem... ça fait tellement plaisir!* ».

Éternel jeune premier et historique pionnier, Daho est devenu, chez nous, le symbole d'une pop à la française enfin guérie de son complexe anglo-saxon. En 1986, son bien nommé album *Pop Satori* réussissait l'alliage parfait entre la chanson d'ici et les rythmes de là-bas. Une sorte de variété new wave chic et choc, dont une nouvelle génération de musiciens, de BB Brunès à François and the Atlas Mountains, continue de se revendiquer. Et dont certains, Biolay, Darc ou Tellier, ont participé, en 2008, à un album de reprises de ses chansons, intitulé *Tombé pour Daho*.

Quand on le lui fait remarquer, Étienne se défend modestement : « *Je ne suis le chef de file de rien du tout. Mais c'est le rêve de chaque artiste, de contribuer à nourrir*

*son époque, comme je l'ai été par d'autres, que ce soit Lou Reed ou Françoise Hardy* ».

### Fan des sixties, héros des eighties

Depuis *Mythomane*, ses débuts discographiques en 1981, jusqu'au tout récent *Les chansons de l'innocence retrouvée*, Daho le romantique n'a cessé d'explorer et d'expérimenter d'autres territoires musicaux, tout en restant fidèle à ses premières amours. Fan des sixties, c'est à l'écoute, entre autres, du Velvet Underground que lui est venue l'envie de grimper sur scène... même si sa première prestation, aux désormais célèbres Transmusicales de Rennes, fut gâchée par un fâcheux hoquet provoqué par le trac.

Héros des eighties, à travers des tubes comme *Week-end à Rome*, *Duel au soleil*, *Tombé pour la France* ou *Épaule Tatoo*, il a su réconcilier amoureux de la chanson française et adeptes des pistes de danse, sans jamais céder à la moindre facilité commerciale. Depuis, le mythomane discret n'a cessé d'enchaîner des disques à la limpidité expérimentale (de *Pour nos vies martiennes* à *L'invitation*, en passant par *Eden et Révolution*), mélange de groove lumineux et de ballades charnelles, rehaussé de la voix de velours grave d'un crooner pudique à la sophistication séduisante.

### De Jacques Dutronc à Jean Genêt

Dandy, donc? L'étiquette lui colle à la peau, lui s'en défend : « *Je sais que j'ai une image lisse, mais qui ne reflète pas du tout la réalité de mon quotidien. Je suis quelqu'un qui a des élans trop intenses pour être le dandy qu'on croit. Pour moi, le dandysme, c'est le romantisme jusqu'à la mort, ça n'est pas seulement*

*porter des lunettes noires et arborer une mèche...* »

Ce qui ne l'a pas empêché de multiplier les collaborations les plus inattendues, de Brigitte Fontaine à Lou Doillon, de Dani à Dutronc, de Bashung à Birkin. De rendre hommage aux icônes de son adolescence, Édith Piaf, Marianne Faithfull, Sylvie Vartan, Jacno, Niles Rodgers ou Debbie Harry. Et de tenter les expériences les plus diverses, investissant la Cité de la Musique ou la salle Pleyel, mettant en musique le *Condamné à mort*, de Jean Genêt, aux côtés de Jeanne Moreau.

« *C'est l'un des aspects excitants de mon métier, affirme-t-il : partager ma musique avec des gens que j'apprécie depuis toujours. Certains artistes sont, pour moi, comme des madeleines de Proust.* »

Officier des Arts et des Lettres en 2006, nommé une douzaine de fois aux Victoires de la musique, Étienne Daho fêtera bientôt ses trente-cinq ans de carrière. Même s'il déteste regarder en arrière...

« *Quand on fait ce métier, l'essentiel est de pouvoir continuer à être actif et créatif. C'est comme une chaîne faite de maillons, et si certains affirment que je suis un lien entre Les Cop et Jacques Dutronc, c'est tant mieux. L'important est de demeurer toujours au service de la musique. Je fais des albums depuis quelques années, certains ne sont pas évidents immédiatement, mais on peut les redécouvrir au fur et à mesure, avec le temps. Toutes mes chansons sont impudiques, puisqu'elles parlent de moi, d'une façon ou d'une autre. La musique, c'est ma vie, pas seulement un hobby. J'ai ça dans la peau, dans les cellules, ça passe avant tout. C'est la chose la plus importante de mon existence.* » ●



## La Madrague

# « Brigitte avait un sparadrap sur le menton... »

« *Coquillages et crustacés...* » En 1963, le texte de *La Madrague*, premier grand succès d'une Brigitte Bardot chanteuse, est signé Jean-Max Rivière. Une chanson ensoleillée qui n'a pas duré qu'un été...



Jean-Max Rivière et Brigitte Bardot, au cours d'une soirée 1900, en octobre 1973.

### Magsacem : Comment êtes-vous devenu auteur de chansons ?

**Jean-Max Rivière :** Par pur hasard. J'étais nul à l'école, on m'a donc conseillé d'apprendre un métier manuel. Comme j'étais grand, on s'est dit que plutôt que maçon, je pourrais être peintre. Ma mère m'a alors inscrit à l'école des Arts appliqués, croyant qu'il s'agissait de peinture en bâtiment. Cette méprise a changé ma vie. J'ai appris la guitare pour faire partie de la fanfare de l'école et pour plaire aux filles. Dès que j'ai maîtrisé trois accords, j'ai commencé à écrire des chansons.

### Dans quelles circonstances avez-vous été amené à écrire pour Brigitte Bardot ?

Je chantais aux terrasses des cafés de Montmartre et j'ai rencontré un monsieur qu'on surnommait Pilou, qui était industriel mais qui écrivait

des poèmes. Il m'a demandé des conseils et nous sommes devenus amis. À l'époque, je menais une vie de patachon. En 1957, je suis tombé sérieusement malade et il m'a emmené chez lui. Le monsieur, c'était Louis Bardot, le père de Brigitte...

### Vous souvenez-vous de votre première rencontre avec Brigitte ?

Je ne l'oublierai jamais. C'était un dimanche d'été à Louveciennes. J'ai entendu sa voix qui demandait à son père « *Alors, il est où, ce guitariste ?* » Puis elle est apparue, avec un sparadrap sur le menton. Je lui ai demandé pourquoi, elle m'a répondu que c'était pour cacher quelques boutons. Je lui ai dit : « *Enlève-moi ça, y'a du soleil* ». Nous sommes devenus tout de suite très complices. Aujourd'hui encore, nous sommes restés copains, même si nous nous voyons rarement.

### La Madrague n'était pas votre première chanson pour Brigitte Bardot...

La toute première, c'était *Sidonie*, dont j'ai composé la musique sur un poème de Charles Cros, et qui a servi de bande originale au film *Vie privée*, de Louis Malle, en 1962. La même année, j'ai également enregistré un duo avec Brigitte, intitulé *Tiens, c'est toi*.

### La chanson est cosignée avec le compositeur Gérard Bourgeois. Comment s'est passée l'écriture à deux ?

J'ai reçu, un jour, un coup de fil d'un gars qui se disait pianiste et voulait me rencontrer. Nous avons fait connaissance un soir, autour de quelques bouteilles. J'avais le début des paroles, « *Sur la plage abandonnée...* ». Gérard s'est mis au piano et la chanson est venue comme ça. Ce fut le début d'une association qui devait durer douze ans.

### Vous avez écrit pour de nombreux artistes, Juliette Gréco, Françoise Hardy, Serge Reggiani, Dalida, France Gall, et même l'opéra rock *La Révolution française*. Selon vous, le métier est-il différent, aujourd'hui ?

Chanter, écrire, jouer, produire, éditer, c'est vrai que je crois avoir tout fait, dans ce métier. Mais je me suis toujours senti plus proche de la bohème, du milieu du cirque, que du show business. Quand un acrobate tombe, on en fait un clown. C'est un esprit de famille qui s'est perdu. ●

## 1958

L'année où Brigitte Bardot achète une maison baptisée *La Madrague* dans un petit village de pêcheurs nommé *Saint-Tropez*...

## 35

C'est le nombre de chansons écrites par Jean-Max Rivière pour Brigitte Bardot.

## 6

reprises officielles de *La Madrague*, du groupe Indigo, en 1996, à Loana, en 2010, en passant par Laurent Voulzy (2006), Camélia Jordana et Marie France (2009).

## Ircam, le futur de la musique

Les touristes et curieux qui flânent au bord de la fontaine Stravinsky, à Beaubourg, n'imaginent pas ce qui se trame sous leurs pieds. C'est ici que l'Ircam (Institut de recherche et de coordination acoustique-musique) accueille celles et ceux qui imaginent le futur de la musique. C'est au milieu de ces cent vingt chercheurs, ingénieurs et musiciens qu'évolue, depuis 2007, l'auteur-compositeur Frédérick Rousseau.

Quand il évoque son travail à l'Ircam, Frédérick Rousseau est d'un rare et précieux enthousiasme. Chargé de la valorisation industrielle et communautaire, ce pionnier de la musique électronique réfléchit au quotidien au développement de produits à partir des technologies élaborées par les chercheurs : « *Mon métier, c'est designer les instruments de demain, à la frontière entre arts et sciences* ». Avec la volonté de renouer avec le geste, trop souvent réduit par l'informatisation à la manipulation d'une souris.

Le dialogue entre musique et technologie, c'est toute la vie de Frédérick Rousseau. « *J'ai toujours eu cette double approche. Jeune, j'ai suivi des cours d'électronique. J'étais un geek, même si le mot n'existait pas. Je suis arrivé naturellement au synthétiseur* ». Une rencontre qui marquera une carrière éclectique (musiques de pub, documentaires, organisation de concerts, ingénierie du son...). La volonté permanente de défricher l'amène à collaborer à la création de Music Land, en 1981, le premier magasin de synthétiseurs, et plus tard, le Studio Mega. Collaborateur de Jean-Michel Jarre sur

les concerts en Chine et à La Défense, c'est la rencontre avec Vangelis qui sera décisive. Avec lui, il travaille sur les BO de *Christophe Colomb*, *Blade Runner*, *Alexandre*, ainsi que sur la cérémonie de clôture des JO de Sydney. Il rencontre Ridley Scott, Roman Polanski ou encore Oliver Stone.

### La technologie au service de la création

C'est ce profil touche-à-tout, qui a séduit l'Ircam. Après avoir utilisé les instruments et les technologies créés par d'autres, Frédérick Rousseau s'occupe, désormais, de les concevoir pour les autres. « *Quand je suis arrivé à l'Ircam, c'était comme tomber sur la caverne d'Ali Baba. Je me suis tout de suite dit que ces technologies devaient être mises à disposition des créateurs* ». Depuis 2010, il forma-

lise des collections de plugins et s'emploie à rendre leurs interfaces le plus accessibles possible. Musiciens, sound designers, pour la pub, le cinéma, la télévision, tout le monde y trouve son bonheur. L'Ircam propose également des formations à la musique, aux instruments et aux technologies développées.

Actuellement, Frédérick Rousseau et l'Ircam travaillent sur le prochain film de Jamel Debbouze, pour lequel une équipe a recréé artificiellement la voix de Louis de Funès, mais aussi sur des programmes d'improvisation automatique, que testeront les meilleurs musiciens de jazz de passage à Paris. « *J'encourage les créateurs à pousser les portes de l'Ircam. L'échange permanent entre art et science nous permet d'être à la pointe et de proposer des outils plus puissants et innovants que ceux du commerce* ». ●

### EN SAVOIR +

Le 3 juin, Sacem Université et l'Ircam organisent, au Centre Pompidou, un colloque sur l'impact des nouvelles technologies sur l'écriture de la musique de demain (traitement du son, spatialisation, orchestration) pour les compositeurs.

\\ LE 6 JUIN, JOURNÉE PORTES OUVERTES DE L'IRCAM DANS LE CADRE DU FESTIVAL MANIFESTE. \\ MANIFESTE.IRCAM.FR.



« Mon métier, c'est designer les instruments de demain, à la frontière entre arts et sciences. »

Frédérick Rousseau

© DR

© JUDILARSEN



**Philharmonie de Paris.** Répudiée par son fondateur Jean Nouvel, la nouvelle salle de concerts de l'Est parisien n'en demeure pas moins un lieu d'expérimentation sonore d'exception, où s'élabore une programmation d'un parfait éclectisme.

380

millions d'euros de travaux.

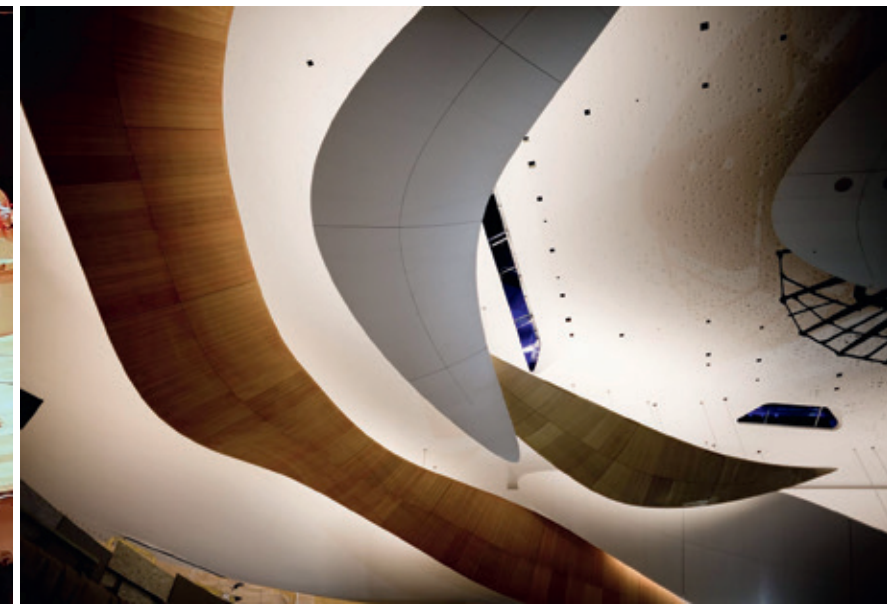
340000

oiseaux recouvriront la Philharmonie.

2400

places assises et 3 650 debout.

## Le Stradivarius des salles de concert



Une merveille architecturale au service d'une acoustique exceptionnelle. Deuxième photo en partant de la gauche: spectacle *La flûte à chanter*.

— Parc de la Villette. Formes convexes et myriades d'écaillés métalliques. « On dirait un boa endormi ! », s'exclame une fillette devant le nouveau bâtiment de la Philharmonie. L'image aurait pu faire sourire Jean Nouvel si seulement d'interminables travaux ne ternissaient l'essence même de son projet originel. Trois mois après son inauguration, le nouveau sanctuaire des musiques classiques, contemporaines et actuelles semble bien loin d'être achevé. « Nous nous étions engagés auprès du maître d'ouvrage, de l'État, des musiciens et du public à ouvrir début janvier », se défend Emmanuel Hondré, directeur du département Concerts et Spectacles. « Exploiter une

salle tant que le chantier n'est pas achevé peut poser d'importants problèmes d'esthétique et d'organisation, mais nous faisons le maximum pour les solutionner le plus rapidement possible. »

### Un moment d'extase

— Les travaux qui s'éternisent pourraient paraître dérisoires au regard de l'émotion ressentie, ce 14 janvier, lorsque les musiciens découvrent l'acoustique de la salle. « Un moment d'extase », se souvient Emmanuel Hondré. Le public qui, depuis l'inauguration, afflue vers la Philharmonie ne s'y est pas trompé. Chaque soir, les deux mille quatre cents fauteuils sont pratiquement toujours occupés. Des abonnés

de Pleyel qui poussent jusqu'à la porte de Pantin et aussi un public nouveau, de curieux. Sans doute, d'abord, la curiosité partagée de découvrir ce vaisseau futuriste de granit et de métal, « l'un des projets les plus ambitieux au monde en termes d'architecture, d'intégration urbaine et d'acoustique », confirme Geoffroy Wauthier, responsable Technique et Acoustique de la Philharmonie. Dès l'entrée, ses courbes organiques, ses balcons flottants, sa scène ondoyante et ses réflecteurs en forme de nuage éblouissent le regard.

### Programmation éclectique

— Mais ce public qui répond présent est aussi prêt à s'embarquer pour de nouvelles aventures musicales. Programmation éclectique et projets originaux à la Philharmonie ainsi qu'à la Cité de la Musique rebaptisée Philharmonie 2, soit quatre salles au total. En semaine, classique, contemporain, jazz, musique du monde... L'orchestre philharmonique de

Berlin interprétant la deuxième Symphonie de Mahler, sous la direction de Sir Simon Rattle; le West-Eastern Divan Orchestra, sous la direction de Daniel Barenboïm; *Dérive 2*, une œuvre exigeante de Pierre Boulez; une nuit du raga avec des grands maîtres de la musique indienne; une rencontre inattendue entre la violoncelliste Sonia Wieder-Atherton et Jacques Higelin... Le week-end, la programmation s'organise autour de thématiques, tels de mini-festivals, et se veut plus familiale, plus interactive. Alexandre, jeune quadra dans l'événementiel culturel parisien, est venu applaudir sa fille, qui interprète avec sa chorale de quartier *La flûte à chanter*. Adapté de l'opéra de Mozart par l'Orchestre de Chambre de Paris, ce concert participatif convie le public à chanter en chœur sous la direction de Debora Waldman. L'événement s'inscrit dans le cadre d'un week-end consacré au « merveilleux », également marqué par une

série de lives d'Ibrahim Maalouf et Oxmo Puccino autour du concept-album *Au pays d'Alice*. Il est 16 heures, et la grande salle affiche complet. Des milliers de spectateurs – enfants, parents, grands-parents du quartier ou d'ailleurs – entonneront bientôt des extraits de *La flûte enchantée*.

### Collaborations

— Une partie de la programmation se fait en lien avec les deux orchestres résidents, l'Orchestre de Paris et l'Ensemble Intercontemporain, et les trois formations associées, les Arts florissants, l'Orchestre de Chambre de Paris et l'Orchestre national d'Île-de-France. « Nous coproduisons certains projets et intégrons leurs propres productions à notre saison, tout en travaillant sur un modèle commun », explique Emmanuel Hondré. D'autres collaborations ont émergé avec le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (mise en

scène d'opéras, master classes, soutien aux jeunes solistes, travail pédagogique sur les métiers de la culture...), avec la Grande Halle de la Villette (coproduction des festivals Jazz à la Villette et Villette numérique), des projets de création avec le Hall de la chanson... Tout cela participe de la volonté de la Philharmonie de soutenir la création dans ses formes les plus variées. « Nous dialoguons avec les artistes, témoigne Emmanuel Hondré. Il est tout naturel, dans un lieu nouveau, de faire naître des projets nouveaux. Le lieu doit sonner avec son époque. » Si l'harmonisation d'un tel espace nécessite au moins un an, « les premiers concerts ont provoqué l'unanimité des musiciens et chefs d'orchestre », témoigne Geoffroy Wauthier, également pianiste de formation. Depuis janvier, tous les chemins musicaux mènent à la Philharmonie, « le Stradivarius des salles de concert ». ●

« IL EST TOUT NATUREL, DANS UN LIEU NOUVEAU, DE FAIRE NAÎTRE DES PROJETS NOUVEAUX. LE LIEU DOIT SONNER AVEC SON ÉPOQUE ».

— EMMANUEL HONDRÉ, DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT CONCERTS ET SPECTACLES

© GUY MONTAGU-POLLOCK – CHRISTOPHE COFFET/ORCHÈSTRE DE CHAMBRE DE PARIS

© JULIEN MIGNOT – WILLIAM BEAUCARDET



## FESTIVALS

## Scénarios \

## Marathon pour compositeurs



Le festival international des scénaristes de Valence fête ses dix-huit ans et devient une compétition de scénarios. La Sacem y propose un marathon de composition de musique pour l'image et reconduit son opération de formation professionnelle, dite « Portraits sonores ».

Valence, 8-12 avril, [scenarioaolongcourt.com](http://scenarioaolongcourt.com)

## Films hors compétition \

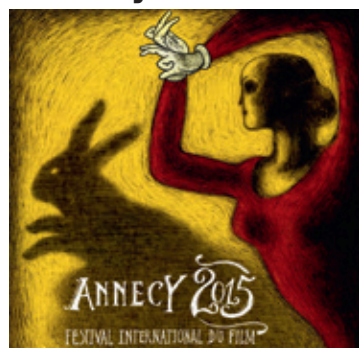
## Instants cannois

La Sacem est partenaire de la Quinzaine des réalisateurs, de la Semaine de la critique, des talents Adami Cannes et de l'Acid (Association du cinéma indépendant pour sa diffusion).

Cannes, 14-24 mai

## Film d'animation \

## Festival international d'Annecy



La Sacem y remettra un Prix de la musique originale.

Annecy, 15-20 juin, [annecy.org](http://annecy.org)

## Musique et cinéma \

## La Rochelle

La création musicale a toute sa place au sein de la programmation du Festival international du film de la Rochelle. La Sacem y propose

## CRÉATION



## «La musique a le pouvoir de nous faire oublier le temps qui passe.»

Né le 29 mai 1955, le compositeur Pascal Dusapin fête ses 60 ans. Un anniversaire qu'il célèbre tout au long de l'année, avec de nombreux concerts et deux opéras donnés dans sept pays. La Sacem est partenaire, via ses programmes d'aide à la résidence et à la préproduction pour les éditeurs, de ce tour du monde au cours duquel il présentera de nouvelles créations.

« L'année 2015 sera pour moi juste une année de plus, c'est-à-dire encore un peu plus de temps qui passe, avec un peu plus de musique, toujours animé par le désir et le songe que je poursuis depuis si longtemps. Et pourtant, cette année-là ne sera pas tout à fait comme les autres, non pas à cause de ce chiffre-là, mais surtout parce que j'espère la partager avec vous... ». Pascal Dusapin, qui signe ces mots, a ravi le public de la Philharmonie de Paris au mois de janvier, avec la création française d'*Aufgang*, concerto pour violon interprété par Renaud Capuçon et l'Orchestre philharmonique de Radio France, dirigé par Myung-Whun Chung. Du 31 mars au 18 avril, au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, il présente son septième opéra, *Penthesilea*, une création mondiale sous la direction de Franck Ollu. D'autres événements ont déjà marqué et marqueront 2015 : la reprise de son opéra *Perelà, uomo di fumo* au Staatstheater de Mayence, la création d'une nouvelle pièce pour chœur et orchestre, *Disputatio*, par le RIAS Kammerchor et le Münchener Kammerorchester à la Philharmonie de Berlin puis à la Philharmonie de Paris, sous la direction d'Alexander Liebreich, des concerts-portraits au festival Musica Nova d'Helsinki, une résidence à l'Orchestre national des Pays de la Loire auprès de Pascal Rophé... Autant de rendez-vous pour découvrir l'œuvre et la personnalité du compositeur, qui apparaît aujourd'hui comme l'un des plus emblématiques de sa génération.

une master classe, un concert de l'orchestre Colonne et s'associe à une action pédagogique.

La Rochelle, 26 juin-5 juillet, [festival-larochelle.org](http://festival-larochelle.org)

## Pluridisciplinarité \

## Les Nuits de Fourvière

Trois artistes issus du programme d'accompagnement de carrière de la Sacem seront en première partie: Aline, Natalia Doco et Slow Joe.

Lyon, 5 juin-31 juillet, [nuitsdefourviere.com](http://nuitsdefourviere.com)

## INTERNATIONAL

## Les Francos \



## La chanson francophone au Canada

Pour cette 27<sup>e</sup> édition des Francofolies de Montréal, la Sacem organise une Scène Sacem avec deux artistes aidées dans le cadre d'un accompagnement de carrière: Constance Amiot et Nach.

Montréal, 15-19 juin

## COLCOA \

## Le cinéma français à Hollywood



COLCOA French Film Festival, organisé par le Fonds culturel franco-américain (FCFA), est un événement unique, qui présente un panorama de la production française dans sa plus grande diversité. Cette année, le festival élargit sa programmation

et ouvre une compétition réservée aux films de télévision français, unitaires, mini-séries et séries.

Los Angeles, 20-28 avril

Pour plus d'informations: [colcoa.org](http://colcoa.org)

## DOCUMENTAIRE

## Femmes du monde \

## No Land's Song

La Sacem a accompagné la réalisation du documentaire *No Land's Song*, d'ayat Najafi, dont le défi est d'organiser un concert pour des chanteuses solistes en Iran, pays qui interdit aux femmes de chanter en public.

Paris, avant-première au Louxor, 6 avril <http://chazproductions.blogspot.fr>

## PREMIÈRE

## Musique contemporaine \

## Focus

En association avec la Sacem, Futurs composés et le Bureau export, l'Institut français organise le premier Focus consacré à la musique contemporaine dans le cadre de Manifeste, le festival annuel de l'Ircam.

Paris, 10-15 juin

## JEUNE PUBLIC

## Éducation artistique \

## Aide aux projets

La Sacem et Canopé proposent un nouveau programme d'aide à la création musicale en milieu scolaire, ouvert aux structures culturelles de la filière musicale. Ce programme



LE RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

soutient la réalisation de projets en favorisant la rencontre, la création et la pratique musicale dans tous les répertoires.

Date limite de dépôt des dossiers: 30 avril 2015.

Pour en savoir plus: [sacem.fr](http://sacem.fr) > Actions Culturelles > Sociétaires > Création > Aides à la création > Aide à la création musicale en milieu scolaire.

## ZOOM

## Marchés internationaux \ Jazzahead!



Créé en 2006, Jazzahead! est devenu le plus important marché consacré aux musiques de jazz d'Europe.

Rassemblant l'ensemble des acteurs de la scène jazz internationale, Jazzahead! est un lieu de rencontres professionnelles, où se nouent de fructueuses collaborations. C'est aussi un véritable festival de musique s'adressant à tous les publics. Après le Danemark, la France est à l'honneur de cette édition 2015. La Sacem y organise une soirée, le 24 avril, au Dorint Park Hotel, où elle y présentera deux jeunes talents de la scène française: la pianiste et chanteuse Raphaële Atlan, qui se produira avec son quartet, et Airelle Besson, qui présentera son nouveau quartet pour une grande première, avant Jazz sous les pommiers!

Brême, 23-26 avril, [jazzahead.de](http://jazzahead.de) et [france-jazzahead.com](http://france-jazzahead.com)

## Atlantic Music Expo

Airelle Besson et Raphaële Atlan se produiront sur une Scène Sacem, le 9 avril.

Cap-Vert, Praia, 7-11 avril, [atlanticmusicexpo.com](http://atlanticmusicexpo.com)



Les manifestations culturelles soutenues par la Sacem sont réalisées, notamment, grâce au financement issu des ressources de la copie privée. Plus d'informations sur [sacem.fr](http://sacem.fr) et [copieprivée.org](http://copieprivée.org).



# Assemblée générale Sacem le 16 juin 2015

**VOTEZ!**

**Élisez vos  
représentants !**

Pour élire les membres du Conseil d'administration, de la commission des Programmes, de la commission des Comptes et de Surveillance et de la commission prévue à l'article R.321-6-3 du Code de la propriété intellectuelle.

**Sociétaires**

Pour élire vos représentants,  
trois modes de vote au choix :



**En ligne**

du 13 mai 9 h au 15 juin 12 h  
depuis votre espace membre  
sur [sacem.fr](http://sacem.fr)



**Par correspondance**

Pour les sociétaires professionnels  
et définitifs jusqu'au 15 juin à 12 h  
au plus tard



**Sur place**

lors de l'Assemblée générale,  
le 16 juin, au siège de la Sacem  
à Neuilly-sur-Seine (bureaux  
de vote ouverts de 13 h à 16 h)

Pour toute information  
complémentaire :  
01 47 15 48 48

Pour les sociétaires ne disposant pas encore d'un espace membre : connectez-vous sur [sacem.fr](http://sacem.fr) et cliquez sur le lien « créer votre espace membre » afin de demander votre identifiant et votre mot de passe. Vous les recevrez par e-mail.